Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260225-17_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2026

Délibération n° 17/2026

Objet : Vente d'un terrain communal à Kerivoal

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 16
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le dix-sept février deux mille vingt-six.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Philippe MAINGUY, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Goulven LE CRAS, Séverine JAOUEN, Sabine MARANGONI, Marion LE JORT

Représenté : Pierre FERREC (pouvoir Philippe MAINGUY)

Marion LE JORT a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose :

Par délibération 14 décembre 2022, le Conseil municipal de LANGONNET a décidé de soumettre aux formalités d'enquête publique l'aliénation d'un délaissé au lieu-dit de Kerivoal, à la demande de M. Bruno KERBOUËT domicilié Kerivoal.

La portion de chemin visée est d'une surface d'environ 168 m². Cette demande est motivée en vue de créer une unité foncière entre les différents bâtiments acquis par M. Bruno KERBOUËT et permettre notamment de réaliser l'assainissement individuel.

Un accord est intervenu entre l'acquéreur et la Commune compte tenu de la surface de la parcelle au prix de cession de 1€/m². En sus, les frais d'enquête publique, à savoir les frais de publicité et les honoraires de la commissaire enquêtrice seront avancés par la Mairie et répercutés en cas de vente sur le prix du terrain.

Par ailleurs, les frais de géomètre, d'acte notarié, de mutation et d'enquête de publicité foncière demeurent à la charge des acquéreurs.

La demande a été soumise à enquête publique du 29 septembre au 13 octobre 2023, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier.

Vu le plan de bornage contradictoire réalisé par Le Bihan & associés, géomètres experts, délimitant la parcelle WC 103 d'une contenance de 1a 66 ca, annexé à la délibération,

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260225-17_2026-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Constater la désaffection effective de la parcelle concernée et de prononcer son déclassement et son intégration au domaine privé communal ;
- D'émettre un avis favorable à la demande d'acquisition d'un délaissé de terrain communal formulée par M. Kerbouet, à Kerivoal ;
- De Fixer le prix de vente à 1 € le m² ;
- De décider que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge du pétitionnaire (géomètre, notaire…)
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession ;

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour copie conforme, la Maire,

Françoise GUILLERM

